



Ordre  
des ingénieurs  
forestiers  
du Québec

## COMMUNIQUÉ

---

Pour diffusion immédiate

### L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC EST INQUIET DES IMPACTS DE LA SCISSION ENTRE LES RESSOURCES NATURELLES ET LA FAUNE

**Québec, le 25 septembre 2012.** L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est surpris et inquiet de la décision du nouveau gouvernement du Québec de transférer la responsabilité de la gestion de la faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. À l'aube de l'entrée en vigueur d'un nouveau régime forestier au Québec, l'Ordre est d'avis que cette décision, inexplicquée à ce jour, risque fortement de mettre en péril tous les efforts consentis en région par les professionnels du milieu forestier pour préparer la nouvelle génération de plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) qui doivent entrer en vigueur au printemps 2013.

Selon le président de l'Ordre, monsieur Denis Villeneuve, ing.f. : « une telle décision va à l'encontre de l'esprit du nouveau régime forestier qui vise à « *favoriser un aménagement écosystémique et une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire forestier* ».

En effet, depuis 2003, année où ont été regroupées au sein d'un même ministère la gestion des ressources naturelles et celle de la faune, une forte synergie de travail interdisciplinaire entre professionnels s'est développée. « Ce nouveau partage de responsabilités entre ministères nous ramène dix ans en arrière et risque d'entraîner des impacts majeurs et immédiats sur la démarche de confection des plans (PAFI) et de tous les autres processus qui doivent être prêts d'ici le 1er avril 2013. À court terme, le branle-bas de combat que cela occasionne au sein des deux ministères concernés pourrait sérieusement miner la capacité du nouveau ministère des Ressources naturelles (MRN) à être prêt pour cette échéance », a tenu à rajouter M. Villeneuve.

Cette décision unilatérale, prise sans préavis ni consultation auprès des intervenants concernés, remet en cause la mise en œuvre efficiente d'une gestion intégrée de l'ensemble des ressources du milieu forestier. Il s'agit pourtant d'un des principaux acquis de la nouvelle *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* adoptée en 2010.



Ordre  
des ingénieurs  
forestiers  
du Québec

## COMMUNIQUÉ

---

L'Ordre interpelle la première ministre du Québec, Mme Pauline Marois, l'enjoignant de reconsidérer sa décision concernant le secteur de la faune et ce, dans l'intérêt d'une entrée en vigueur efficiente des prochains plans d'aménagement forestier dans toutes les régions du Québec. Ce changement n'apportera que confusion et insécurité alors que toutes les forces vives à Québec et dans les régions (Directions générales régionales du MRN, Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire) travaillent d'arrache-pied à mettre en œuvre le nouveau régime forestier.

« Le nouveau régime forestier est à nos portes et l'Ordre est persuadé qu'il serait périlleux de modifier les structures gouvernementales du MRNF », a souligné M. Villeneuve. L'Ordre est fermement convaincu que la structure actuelle favorise une gestion intégrée de l'ensemble des ressources du milieu forestier, laquelle est un prérequis indispensable à l'intégration et à l'harmonisation des interventions sur le territoire et ce, pour le bien des Québécoises et Québécois et de leur patrimoine forestier.

- 30 -

**Source :**

François-Hugues Bernier, ing.f.  
Directeur des communications et de la foresterie  
Tél.: (418) 263-5076  
Courriel : [francois.bernier@oifq.com](mailto:francois.bernier@oifq.com)

**Porte-parole:**

M. Denis Villeneuve, ing.f.  
Président  
Tél. : (418) 261-4360